

DÉPARTEMENT du CALVADOS



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 JUIN 2024 PROCÈS-VERBAL

Le dix-neuf juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de réunion du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GARNIER, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12/06/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 15

Procurations : 4

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Luc GARNIER, Stéphane MOULIN, Annie LELIEVRE, Brigitte LAUGEOIS, Dominique LECAUCHOIS, Françoise POTHIER, Laurent MARIE, Marie-Noëlle SUZANNE, Jean-François HARIVEL, Marie-Laure GRAVELEAU, Christophe DESCHAMPS, Muriel HERON, David VAUBRUN, Mélanie DUTILLEUX, Michèle HENRY, Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec ou sans pouvoir :

Monsieur Gilles CARPENTIER à Monsieur Laurent MARIE

Madame Laurence FLEURY à Monsieur Jean-François HARIVEL

Madame Sabrina FOUQUES à Madame Brigitte LAUGEOIS

Monsieur Benoit LÉBOUCHER à Monsieur Christophe DESCHAMPS

Secrétaire de séance : Madame Mélanie DUTILLEUX

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 22 mai 2024
2. Finances
 - Tarifs et modalités de règlement des cautions pour la location de la Salle des Arts et des Loisirs
 - Décision modificative n°1 au budget primitif 2024
3. Commande publique
 - Mairie, bibliothèque et ateliers communaux
 - Sécurisation des bâtiments
 - Travaux de rénovation énergétique : Remplacement de la chaudière fioul par un système de chauffage par pompe à chaleur
 - Gymnase du complexe sportif Gustave FRION
 - Abrogation de la délibération n°6/2024-22/05 du 22 mai 2024 se rapportant aux travaux de bardage
 - Travaux de bardage

- Maison Médicale
 - Travaux d'aménagement intérieur
- École Maternelle
 - Achat d'un sèche-linge
- 4. Administration générale
 - Projet de convention tripartite entre le Département du Calvados, la Commune de Bavent et la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge, relative à l'entretien des routes départementales 224 et 236 sur le territoire de Bavent.
- 5. Constitution du Jury d'Assises 2025
 - Établissement de la liste préparatoire communale
- 6. Question (s) diverse (s)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 MAI 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observations

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

FINANCES

N°1/2024-19/06 : LOCATION DE LA SALLE DES ARTS ET DES LOISIRS
- Fixation de la caution

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs de location de la Salle des Arts et des Loisirs et notamment le montant des cautions applicables au 1^{er} janvier 2024 par décision du conseil municipal n°1/2023-11/10 du 11 octobre 2024, soit :

- Pour la location : caution de 658€ (Tarif identique pour les Baventais et pour les Extérieurs)
- Pour le ménage insuffisant : caution de 54€ par poste (tarif identique pour les Baventais et pour les Extérieurs), soit pour :
 - Poste 1 : L'entrée, les vestiaires et les sanitaires
 - Poste 2 : La salle avec le mobilier, le bar, les vestiaires et la scène avec la loge
 - Poste 3 : La cuisine avec la plonge

Par souci de modernisation de la régie, notamment à la suite de la mise en place du règlement par carte bancaire comme moyen de paiement s'ajoutant au règlement par chèque bancaire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'instaurer d'une part une seule caution pour l'ensemble de la location de la salle des Arts et des Loisirs d'un montant de 500€ et d'autre part d'appliquer sur ladite caution une retenue de 80€ par poste pour le ménage non fait ou insuffisant.

La caution, avec le solde de la location ainsi que l'attestation d'assurance, devront être réglés à la réservation de la salle des Arts et des Loisirs pour validation de la location, soit par chèque bancaire ; soit par carte bancaire et cela au minimum une semaine avant la date de location.

Il est maintenu que la caution ne pourra être rendue si règlement par chèque bancaire ou libérer si règlement par carte bancaire qu'après la location et au vu de l'état des lieux de sortie, sur établissement du décompte général faisant état des dégradations diverses et du matériel manquant, des bris, du ménage non fait ou insuffisant et du dépassement de consommation électrique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition telle qu'exposée ci-dessus et fixe à compter du 1^{er} juillet 2024 :

- La caution à 500€
- À 80€ par poste l'encaissement sur ladite caution en cas de ménage non fait ou insuffisant

Recouvrement de la recette en section de fonctionnement au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » article 752 « Revenus des immeubles ».

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 27/06/2024
Publication le : 27/06/2024

N°2/2024-19/06 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2024 EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Budget Primitif 2024 voté le 27 mars 2024 par délibération n°4/2024,

Considérant l'insuffisance ou le manque de crédits en section d'investissement du Budget Primitif 2024 à :

- L'Opération n°104 « Gros travaux / Bâtiments communaux » article 2131 « Bâtiments publics » pour 16 500€,
- L'opération n°106 « Matériel d'équipement » article 2183 « Matériel informatique » pour 50€ d'une part et article 2188 « Autres immobilisations corporelles » pour 600€ d'autre part,
- L'Opération n°121 « Pôle Médical » article 2135 « Installations générales, agencements » pour 700€,
- L'opération n°127 « PAC Écoles / Logements instituteurs » article 2131 « Bâtiments publics » pour 9 000€,

Considérant qu'il en résulte un besoin de financement total de 26 850€ pour la réalisation de travaux,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à transférer les crédits de la façon suivante :

Virements de crédits en investissement :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2111 : Terrains nus	26 850,00€	
D OP 104 Gros travaux sur bâtiments communaux - 2131 Bâtiments publics		16 500,00€
D OP 106 Matériel d'équipement - 2183 Matériel informatique - 2188 Autres immobilisations corporelles		50,00€ 600,00€
D OP 121 Pôle Médical - 2135 Installations générales, agencements		700,00€
D OP 127 PAC Écoles / Logements instituteurs - 2131 Bâtiments publics		9 000,00€
TOTAL D 21 – Immobilisations corporelles	26 850,00€	26 850,00€

Ce qui ramène les crédits ouverts :

Désignation	Crédits ouverts
D 2111 – Terrains nus	613 777,93€
D 2131 – OP 104 Bâtiments publics	36 500,00€
D 2183 – OP 106 Matériel informatique	5 050,00€
D 2188 – OP 106 Autres immobilisations corporelles	600,00€
D 2135 – OP 121 Agencement, aménagement des constructions	3 700,00€
D 2131 – OP 127 Bâtiments publics	62 000,00€

D'où le tableau récapitulatif des crédits ouverts en section d'investissement du Budget primitif 2024 après décision modificative :

	Budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement	945 423,64€	- 26 850,00€	26 850,00€	945 423,64€
Total général des recettes d'investissement	945 423,64€	-----	-----	945 423,64€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Vote les modifications ci-dessous en section d'investissement,
- Autorise le transfert de crédits.

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 27/06/2024
Publication le : 27/06/2024

COMMANDE PUBLIQUE

N°3/2024-19/06 : LA MAIRIE AVEC LES ATELIERS COMMUNAUX ET LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
- Sécurisation des bâtiments

Monsieur LECAUCHOIS, en charge du dossier, informe l'assemblée, que du fait du passage à la fibre, le système d'alarme, assuré par la société NEXECUR Protection à Coulainnes, de la Mairie avec les Ateliers Communaux et la Bibliothèque Municipale ne répond plus aux prérequis attendus.

La société NEXECUR Protection, consultée pour la mise aux normes du système d'alarme, a remis une proposition comprenant au choix :

1° une offre pour la migration de la centrale d'alarme « Mairie avec les Ateliers Communaux et la Bibliothèque Municipale vers un nouveau transmetteur IP Ethernet, soit en :

- Formule d'achat pour un montant HT de 5 953,04€

Ou en :

- Formule Location Longue Durée « LLD » ou Location avec option d'achat « LOA » mensuelle pour un montant HT de 161,86€ (durée de la location 60 mois)

2° une offre pour la Maintenance préventive annuelle

- 1 visite pour un montant HT de 223,00€

3° une offre pour la télésurveillance

- Mensuelle pour un montant HT de 37,50€

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'offre de la société NEXECUR Protection à Coulaines pour la migration de la centrale d'alarme de la Mairie avec les Ateliers Communaux et la Bibliothèque Municipale,
- Opte pour la formule de location, d'une durée de 60 mois, avec option d'achat « LOA » pour un coût mensuel HT de 161,86€ auxquels viendront s'ajouter les frais de dossier LOCAM à l'ouverture du contrat de location,
- Approuve l'offre de télésurveillance mensuelle pour un coût HT de 37,50€,
- Approuve les conditions tarifaires et révision de prix tels que mentionnés au contrat,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et les documents contractuels s'y rattachant,
- Dit que la dépense fera l'objet de mandatement en section de fonctionnement au chapitre 011 « Charges à caractère général » article 613 « Locations » pendant toute la durée de la location et à la fin du contrat en
- Section d'investissement si la collectivité maintient l'option d'achat.

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 27/06/2024
Publication le : 27/06/2024

N°4/2024-19/06 : TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE À LA MAIRIE

- Remplacement de la chaudière fioul par un système de chauffage par pompe à chaleur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur CARPENTIER, en charge des bâtiments communaux, a contacté deux entreprises pour le remplacement de la chaudière fioul de la mairie par un système de chauffage par pompe à chaleur chauffage seul.

Les deux entreprises ont répondu comme suit pour un matériel identique et comprenant les travaux d'électricité :

Entreprise - Adresse	Désignation	Montant HT
EIRL PETIT ANT'O-THERMIE à St Martin de Fontenay	PAC AIR/EAU de marque BOSCH Puissance nominale : 18KW	44 997,93€
H2O FACTORY à Caen	PAC AIR/EAU de marque BOSCH Puissance nominale : 18KW	51 619,33€

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que ces travaux de rénovation énergétiques s'inscrivent dans la continuité de ceux réalisés d'une part aux écoles maternelle et élémentaire et d'autre part aux logements instituteurs de Bavent faisant partie du groupe scolaire élémentaire.

Monsieur le Maire informe également que seul le Conseil Départemental a notifié à la commune une aide financière d'un montant de 9 845€ pour la réalisation des travaux, le Fonds Vert ayant répondu négativement à la demande de subvention, l'opération n'étant pas éligible sans travaux d'isolation, et le dossier transmis aux services de l'État au titre de la DSIL étant toujours en instruction.

Considérant l'enveloppe budgétaire prévue au budget primitif 2024 pour la réalisation des travaux,
Considérant que la commune peut lancer dès à présent l'opération,
Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu,
Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le devis de l'entreprise EIRL PETIT ANT'O-THERMIE à Saint Martin de Fontenay pour un montant HT de 44 997,93€,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et faire exécuter les travaux qui devront avoir reçus un commencement d'exécution début septembre 2024,
- Dit que la dépense est inscrite en section d'investissement du budget primitif 2024 sur l'opération n°127 « PAC Écoles / Logements instituteurs » article 2131 « Bâtiments publics ».

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 27/06/2024
Publication le : 27/06/2024

N°5/2024-19/06 : TRAVAUX DE BARDAGE AU COMPLEXE SPORTIF GUSTAVE FRION
- Abrogation de la délibération n°6/2024-22/05 du 22 mai 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la délibération n°6/2024-22/05 du 22 mai 2024 se rapportant aux travaux de bardage au complexe sportif Gustave FRION, doit être abrogée considérant le manque de précisions fournies par les entreprises quant au matériel utilisé.

En conséquence, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Abroge la délibération n°6/2024-22/05 du 22 mai 2024, pour la réalisation des travaux de bardage au complexe sportif Gustave FRION,
- Dit que les entreprises sollicitées lors de la première consultation, seront de nouveau consultées avec demande d'indiquer sur leur offre le matériel utilisé pour la réalisation des travaux de bardage.

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 27/06/2024
Publication le : 27/06/2024

N°6/2024-19/06 : COMPLEXE SPORTIF GUSTAVE FRION
- Travaux de bardage

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur CARPENTIER, en charge des bâtiments communaux et en collaboration avec Monsieur Laurent MARIE, a consulté trois entreprises pour des travaux de bardage au gymnase du Complexe Sportif Gustave FRION consistant au remplacement des tôles translucides en partie basse du gymnase et qu'elles ont répondu comme suit :

Entreprise - Adresse	Montant HT
Arnaud YVER à Bavent	17 200,00€
CAEN CHARPENTE à Amfreville	21 770,70€
LAURENT Didier & Benjamin à Bénouville	18 865,00€

Il est précisé que seule l'entreprise Arnaud YVER a précisé sur son offre le matériel utilisé, à savoir des panneaux translucides JI THERMOROOF 40 Polycarbonate 45-333 de 4cm d'épaisseur garantissant une bonne isolation thermique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise Arnaud YVER à Bavent pour un montant HT de 17 200,00€,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et faire exécuter les travaux,
- Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2024 sur l'opération n°104 « Gros travaux sur bâtiments communaux » article 2131 « Bâtiments publics » pourvu à cet effet.

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 27/06/2024
Publication le : 27/06/2024

N°7/2024-19/06 : MAISON MÉDICALE
- Travaux d'aménagement intérieur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les médecins généralistes exerçant à la Maison Médicale de Bavent souhaitent recruter un assistant médical pour les deux cabinets afin de leur redonner du temps médical et de les décharger de certaines tâches administratives.

Il est prévu que l'assistant médical utilise le cabinet n°2 loué aux infirmières. En conséquence, il convient d'en modifier l'aménagement intérieur en créant deux ouvertures donnant accès à chaque cabinet médical occupé par les médecins généralistes.

Les entreprises contactées ont répondu comme suit :

1° Pour les travaux d'électricité

- L'entreprise ELECTRAUDE SERVICE à Bavent pour un montant HT de 756,00€

2° Pour les travaux d'ouvertures et de pose de portes

- L'entreprise PLAQ'HOME CONCEPT à Amfreville pour un montant HT de 2 250,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les travaux d'aménagement intérieur dans le cabinet médical n°2 rendus nécessaires à l'installation d'un assistant médical
- Approuve le devis de l'entreprise ELECTRAUDE SERVICE à Bavent pour un montant HT de 756,00€
- Approuve le devis de l'entreprise PLAQ 'HOME CONCEPT à Amfreville pour un montant HT de 2 250,00€
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis et faire exécuter les travaux,
- Dit que les dépenses feront l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2024 sur l'Opération n°121 « Pôle Médical » article 2135 « Installations générales, agencements » pourvu à cet effet.

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 27/06/2024
Publication le : 27/06/2024

N°8/2024-19/06 : ÉCOLE MATERNELLE
- Achat d'un sèche-linge

Monsieur LECAUCHOIS, en charge des services scolaires et périscolaires, informe l'assemblée qu'il est nécessaire de racheter un sèche-linge pour l'école maternelle rendu indispensable pour l'entretien quotidien du linge. Deux fournisseurs ont été consultés et ont répondu comme suit :

Fournisseur - Adresse	Désignation	Montant HT
BOULANGER à Mondeville	Sèche-linge pompe à chaleur ESSENTIEL B ESLHP10-2B 10 Kg	499,17€
GITEM SARL COUILLARD à Dives/Mer	Sèche-linge frontal à condensation BEKO DCB816W 8Kg	332,50€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de GITEM SARL COUILLARD à Dives Sur Mer pour un montant HT de 332,50€,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis,
- Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2024 sur l'Opération n°106 « Matériel d'équipement » article 2188 « Autres immobilisations corporelles » pourvu à cet effet.

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 27/06/2024
Publication le : 27/06/2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Pour informations sans délibérations du conseil municipal

ENTRETIEN DES ROUTES DÉPARTEMENTALES 224 ET 236 SUR LE TERRITOIRE DE BAVENT
- Projet de convention tripartite entre le Département du Calvados, la Commune de Bavent et la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de convention définit les modalités et les conditions dans lesquelles le Département confie l'entretien de ces dépendances du domaine public routier à la Commune de Bavent et à la Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge le long des routes départementales 224 et 236 sur le territoire en agglomération.

Il est précisé qu'à ce stade il n'est pas utile de délibérer sur le projet de convention, seul un avis est demandé à la commune pour permettre au Département d'y apporter des modifications et d'établir la convention définitive. Le dossier est confié à Monsieur MOULIN, en charge notamment des services techniques de la voirie et de l'urbanisme.

CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2025
- Établissement de la liste préparatoire communale

Monsieur le Maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l'année 2025 tire au sort publiquement, à partir de la liste générale électorale politique de Bavent 3 Noms conformément à l'Arrêté préfectoral n° DCL-BRAE-24-013, en date du 2 avril 2024, à savoir :

1. N°667 Mme Perle RITZ
Née le 05/08/1989 à Corbeil-Essonnes (91) - domiciliée à Bavent 1 route de Troarn
2. N°396 M. Benoit LÉBOUCHER
Né le 05/04/1979 à Caen (14) - domicilié à Bavent rue des Tilleuls
3. N°618 Mme Nadine HURE
Née SIMONARD le 12/09/1956 à Morainville-Sur-Damville (27) – domiciliée à Bavent 7 rue de Cabourg

QUESTION (S) DIVERSE (S)

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Maire,
Jean-Luc GARNIER



La Secrétaire,
Mélanie DUTILLEUX

A stylized cursive signature of Mélanie Dutilleux.

Procès-verbal approuvé, à l'unanimité, en séance
du Conseil Municipal du 18/09/2024